







Forum des acteurs de l'eau en <u>Seine amont</u>

Mercredi 5 juillet 2023 Y Schools, Troyes





Préserver nos ressources en eau : Quels leviers pour davantage de sobriété en Seine-amont ?

INTRODUCTION

Nicolas JUILLET Président de la COMITER et du forum des acteurs de l'eau Seine amont, Président du comité de bassin Seine Normandie

Marie GUÉNET Directrice territoriale Seine amont de l'agence de l'eau Seine Normandie







Programme

9h30 - Ouverture du forum

9h40 - Actualités

Mise en œuvre du plan eau et révision de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie

10h : Retours d'expérience

Les actions engagées par des acteurs du territoire en faveur de la sobriété des usages

12h30 : Conclusion des échanges

Sécuriser l'accès à une eau de qualité en quantité suffisante : le défi des services publics d'eau potable.

Martine EAP-DUPIN, Corinne PASQUIER, Thierry CHANUSSOT, Vincent DUVAL

Les acteurs industriels mobilisés sur le sujet des économies d'eau et de la substitution

Sébastien
MEURISSE, Anthony
CHAUCHE, Alice GILLET,
Solenn LE MEUR

Projets Territoriaux de Gestion de l'Eau
Commissions Locales de l'Eau: Des outils au service de la solidarité territoriale.

Nicolas JUILLET, Éric BONNOT,

Damien CHARPENTIER,

Matthieu MOËS











Mise en œuvre du **plan eau** et révision de la **stratégie d'adaptation** au changement climatique du bassin Seine Normandie







Sobriété et Plan Eau

53 MESURES organisées en 3 objectifs ...:

- Organiser la SOBRIÉTÉ des usages pour tous les acteurs
- > Optimiser la DISPONIBILITÉ de la ressource
- Préserver la QUALITÉ de l'eau et restaurer des ÉCOSYSTÈMES sains et fonctionnels

...et 3 axes transversaux :

- > Mettre en place les MOYENS d'atteindre ces ambitions
- ▶ Être en capacité de mieux gérer les CRISES sécheresse
- ➤ Tenir les ENGAGEMENTS et rendre compte de la mise en œuvre du plan (CNE)

1 trajectoire : - 10% d'eau prélevée d'ici 2030









Mesure 9 du plan Eau : Dès 2023, chaque grand bassin versant sera doté d'un plan d'adaptation au changement climatique précisant la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource et des usages

Stratégie adoptée le 8 décembre 2016 par le comité de bassin Seine Normandie, **actualisée** :

• des connaissances scientifiques (travaux du GIEC)

Et enrichie:

- des contributions des commissions territoriales (COMITER) et de la commission littoral et milieu marin (COLIMER)
- des travaux conduits par les parties prenantes au sein du territoire (chambres d'agriculture, Ademe, VNF, ONF, CNPF, ...).





- <u>Trajectoire tendancielle</u> du bassin
- <u>Ambition du bassin et trajectoire de réduction</u> des prélèvements ?
- Mise en place d'un <u>plan d'adaptation pour mon</u> <u>territoire ou mon activité</u> : élaborer sa propre démarche d'adaptation en suivant les principes directeurs de la stratégie bassin.





Mise en œuvre généralisée au niveau territorial à travers les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ainsi que des commissions locales de l'eau (CLE), à généraliser sur le bassin (mesure 33)







Des solutions hiérarchisées :

- Priorité aux solutions de SOBRIÉTÉ afin de réduire la demande en eau
- Opter pour des solutions d'adaptation fondées sur la NATURE, reposant sur les écosystèmes
- Développer en dernier lieu des solutions TECHNIQUES de type « infrastructures » (coûteuses en matériaux, énergie)

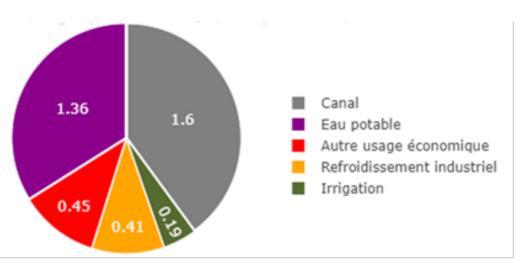


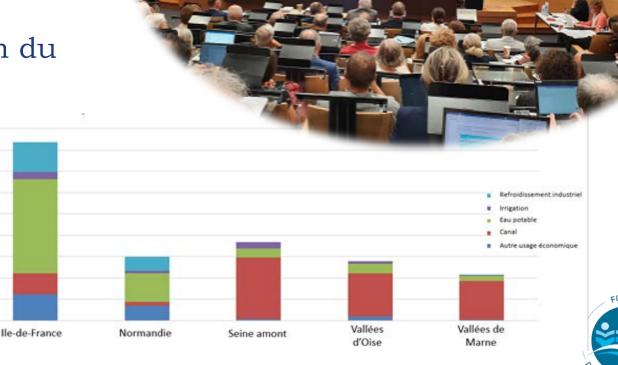




- Nombreuses contributions transmises
- Discussions non abouties sur la trajectoire envisagée en matière de baisse de prélèvements : Répartition AEP / Industrie / agriculture
- Adoption prévue en comité de bassin du 5 octobre.

0,2











Plan eau : la mobilisation des aides, de l'expertise et de la capacité d'accompagnement de l'agence

Moyens des agences de l'eau rehaussés de 475 M€/an

→ contribution directe à 7 mesures du plan

Mesure 4 : soutien aux pratiques agricoles économes en eau

Mesure 14 : réduction des fuites pour les services à rendement insuffisants et sécurisation de l'approvisionnement en eau potable

Mesure 20 : préservation des zones humides

Mesure 27 : soutien renforcé aux cultures à bas niveau d'intrants aux mesures agri-environnementales et climatiques et aux paiements pour services environnementaux sur les aires d'alimentation de captages

Mesure 29 : mise aux normes des stations d'épuration prioritaires.

+ Investissement en faveur de l'hydraulique agricole (mesure 21)

+ Outre-mer (mesure 40)









Plan eau : la mobilisation des aides, de l'expertise et de la capacité d'accompagnement de l'agence

<u>Contribution de l'agence de l'eau à au moins 11 autres</u> mesures :

- Accompagnement des mesures de **sobriété dans le secteur économique** (mesures 1 et 2)
- Mise en place SAGE et PTGE, avec des **trajectoires** de prélèvement alignées sur **scénarios prospectifs** (mesures 10, 33 et 34)
- Etudes de **volumes prélevables** et expérimentation sur la télétransmission des compteurs (mesure 12)
- Valorisation des **eaux non conventionnelles** (mesures 15 et 18)
- Récupération des eaux de pluie des bâtiments agricoles notamment des **élevages** (mesure 19) ;
- Généralisation des plans de gestion de la **sécurité sanitaire** des eaux (mesure 23)
- Projets phares de **Solutions fondées sur la nature** (mesure 30)







Plan eau : dès 2023 et 2024, et au 12^{ème} programme

L'agence de l'eau déjà pleinement mobilisée grâce au $11^{\rm ème}$ programme :

- Enveloppe supplémentaire 2023 (18 M€ bassin) pour la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable
- Rôle conforté avec le mise en œuvre du fonds vert (49 M€ bassin) :
 - o Renaturation des villes et villages
 - o Stratégie nationale de biodiversité 2030.

Aller plus loin au travers du 12^{ème} programme :

- Suppression du plafond de dépenses des agences de l'eau (mesure 39) + plafond de recettes rehaussé (redevances)
- o Intégrant les objectifs d'une stratégie d'adaptation au changement climatique enrichie, pour des changements de comportements profonds.





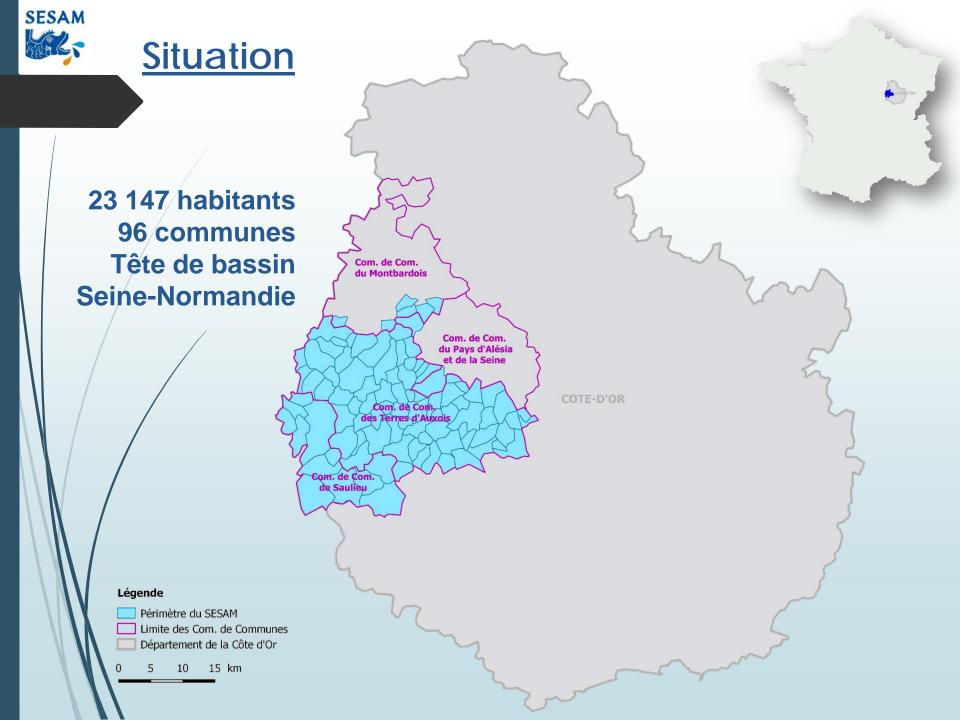




MERCI DE VOTRE ATTENTION

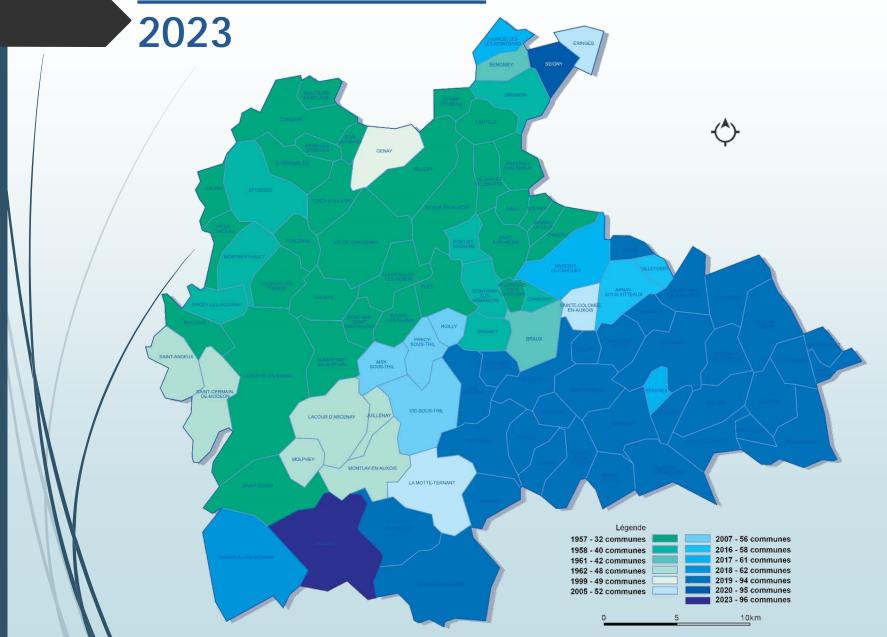


Forum des acteurs de l'Eau 5 juillet 2023 - TROYES





Evolution du SESAM





EAU POTABLE

- la production
- la distribution
- la réalisation des études et travaux nécessaires à l'extension, à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures de production et d'alimentation



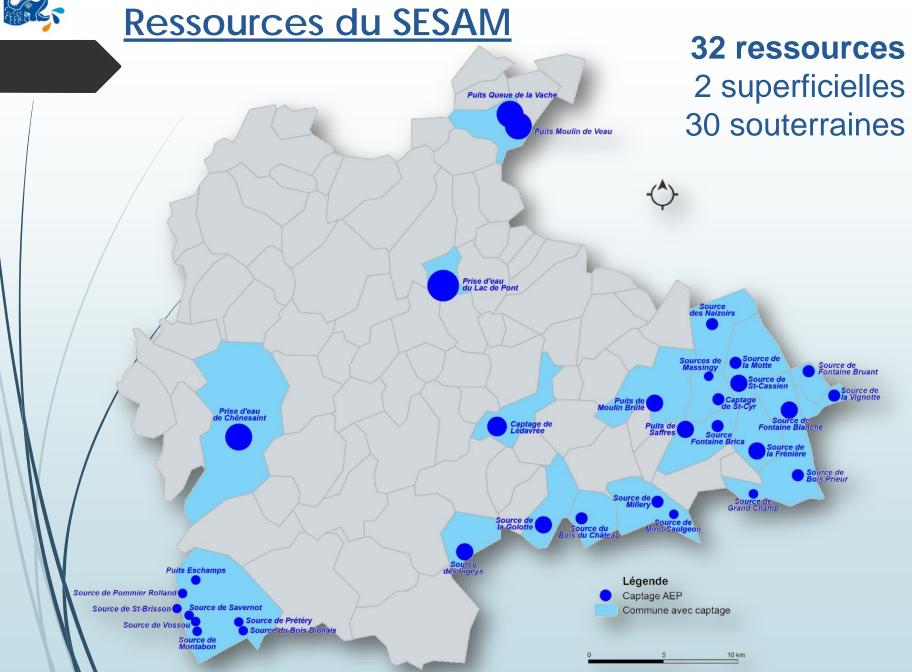


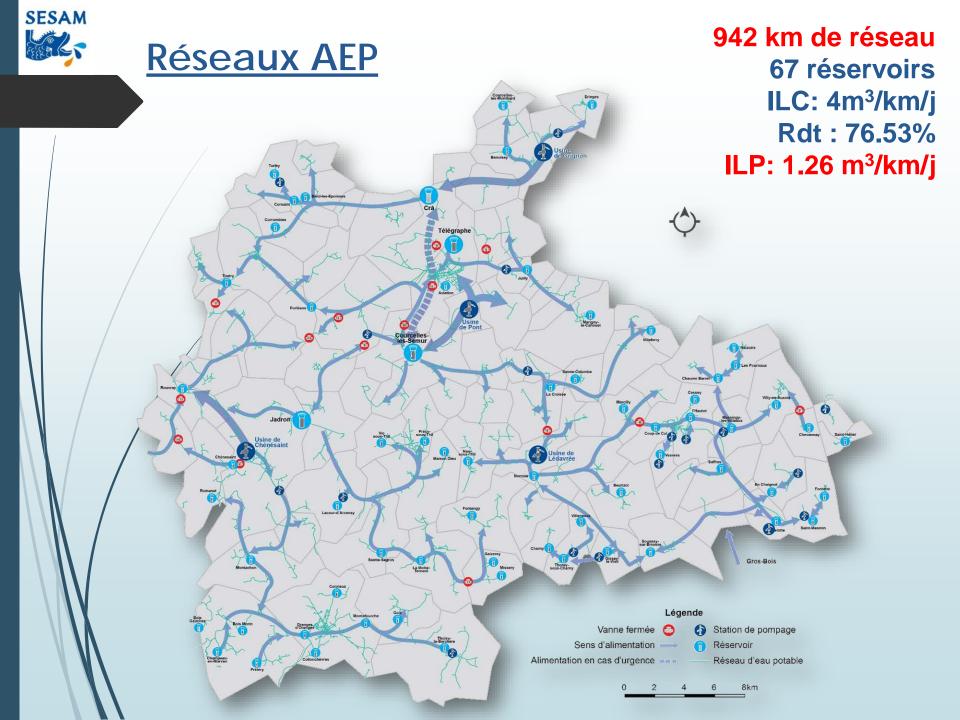






SESAM





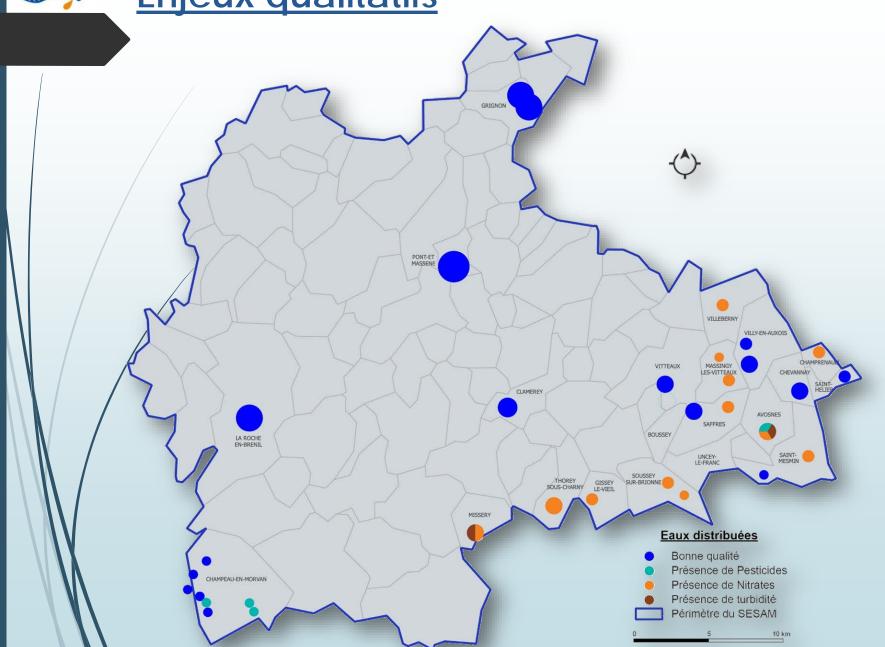


Situation quantitative des ressources



SESAM

Enjeux qualitatifs





Les défis à relever:

Pas de fatalité mais de l'action!

- Préserver la ressource
- Anticiper les crises
- Pérenniser le patrimoine
- Maintenir une solidarité de territoire
- Maîtriser le coût des services
- Garder un service de proximité performant



Les voies de la sobriété

- **■** Gestion Intelligente de la Ressource
- ► Limiter les prélèvements dans le milieu (100 000 m3/an d'ici en 3 ans)
 - Métrologie
 - Prolonger la durée de vie des canalisations
 - Réduire les fuites
- Gestion patrimoniale
- Réduction des consommations des usagers (150 000 m3/an d'ici 5 ans)





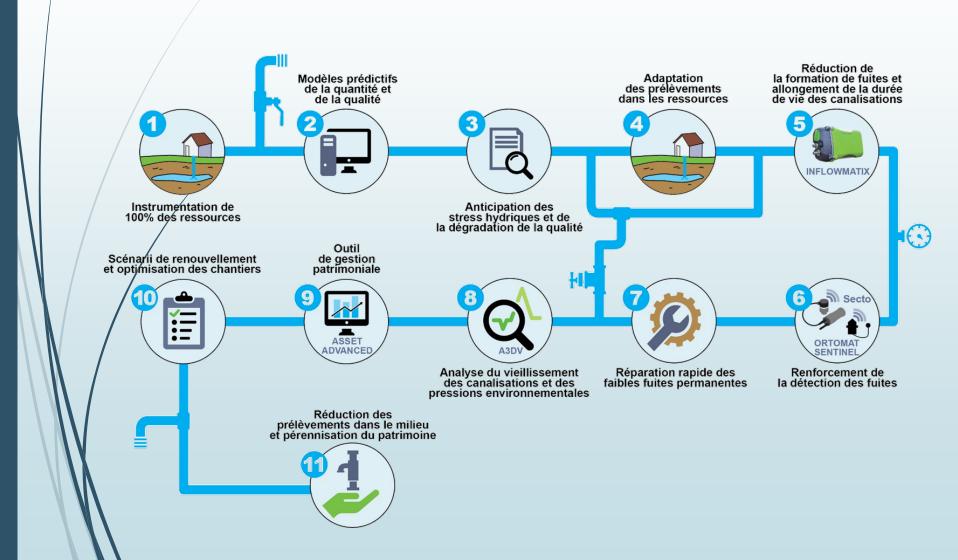


Appel à projets « innovations » GESTION ET MAITRISE DE L'EAU SUR UN SYNDICAT RURAL



Appel à projet

LA DEMARCHE INNOVANTE DU SESAM





Appel à projet

Appel à projet « Innovation » de l'Agence de l'Eau pour la gestion et la maîtrise de l'Eau pour la mise en place d'outils prédictifs relatifs à la gestion quantitative et qualitative de la ressource, à la réduction de fuite et à la gestion patrimoniale.

Résultat de la CAO : TOTAL de 1 500 411,40 €HT

Lot 1 : SUEZ EAU FRANCE : 404 146,00 €HT Lot 2 : SUEZ EAU FRANCE : 356 157,40 €HT

Lot 3 : VON ROLL HYDRO : 557 000,00 €HT

Lot 4 : Suez Smart Solutions : 183 108,00 €HT

Financé à 71% par l'AESN



Mesures quantitatives des ressources





Mesures quantitatives des ressources









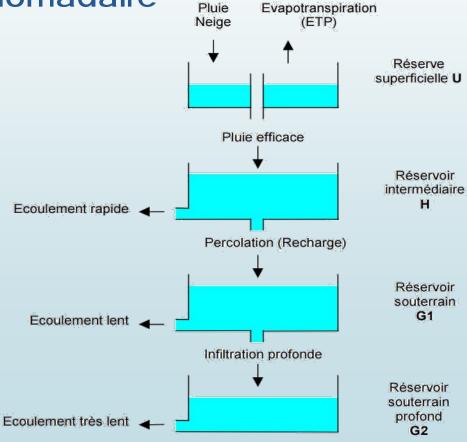
Modélisation multi-échelles quantitatives à court-moyen terme

<u>Création de modèles de prédiction</u> :

- Journalier/hebdomadaire

- Mensuel

-/Annuel





Modélisation multi-échelles quantitatives à long terme

<u>Création de modèles de prédiction 2040-2050</u>:

- Devenir des ressources
- Mise en place 3 scénarii long terme
- -/Travail sur la base des publications du GIEC

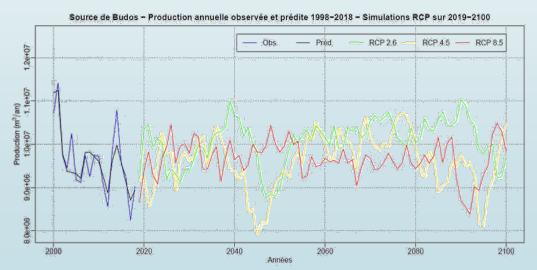


FIGURE 9 : Production annuelle du captage simulée entre 2019 et 2100, selon les scénarios RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5 du GIEC (projections météorologiques du CNRM).

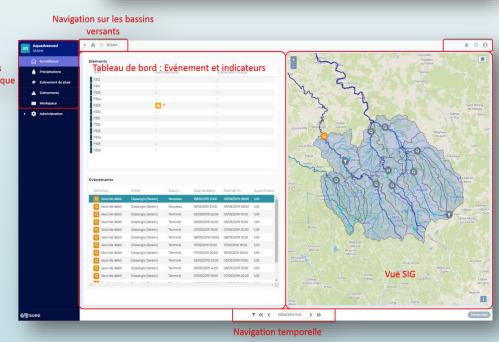


AQUADVANCED

Milieux Aquatiques et Ressources

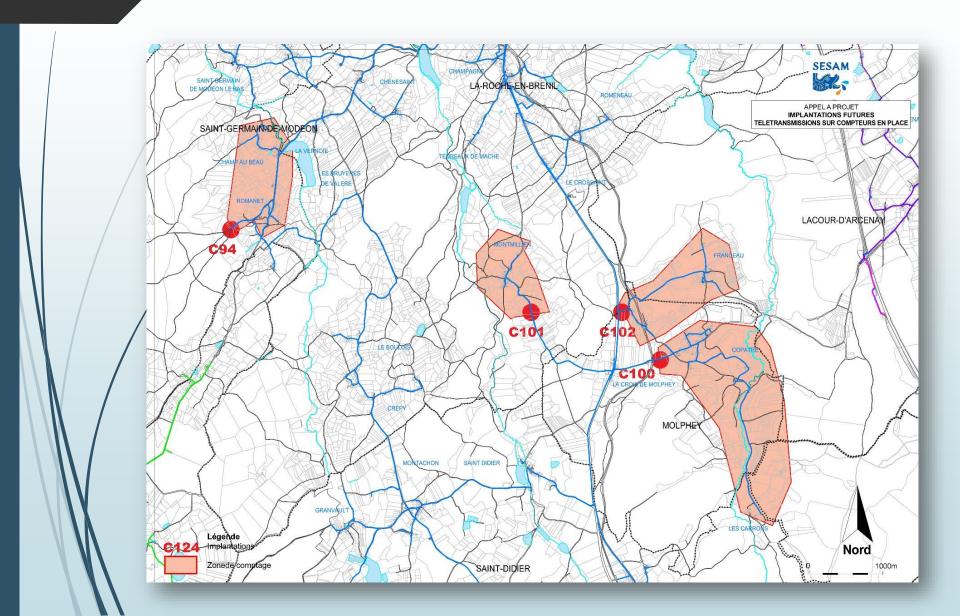
- Outil de supervision du stress hydrique
- Centralise et enregistre les données de suivi de la ressource sur une seule plateførme
- Diagnostique la situation (disponibilité des ressources, qualité,...)
 - Outil d'aide à la décision
- Interface SIG
- -Matérialisation du modèle prédictif court et long terme





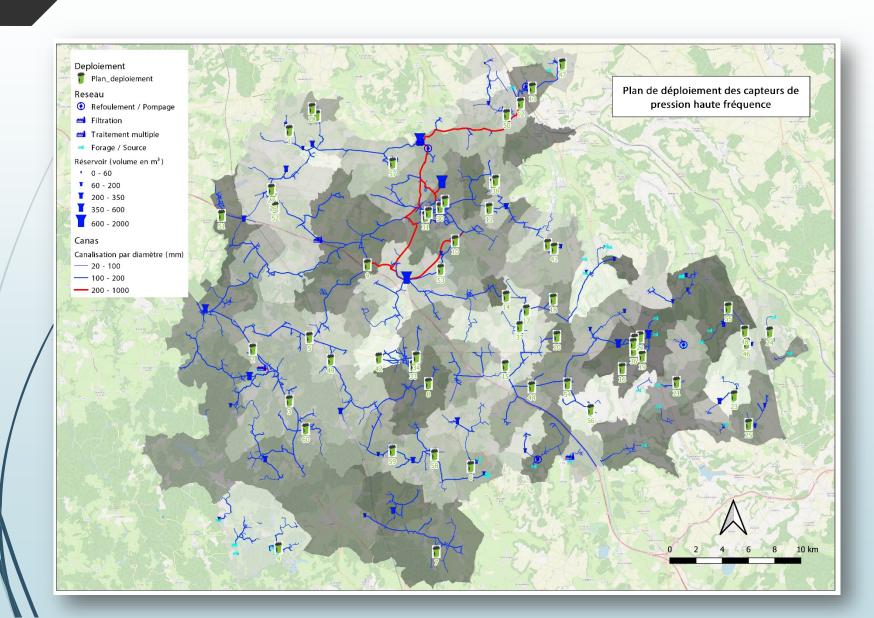


Renforcement sectorisation (200 au total)





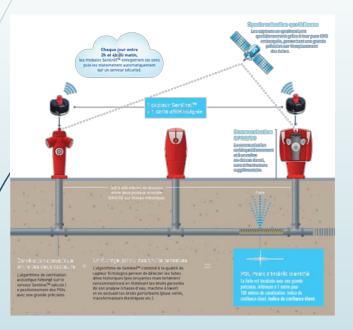
INFLOWMATIX: Mesures de pression (60)





Corrélation acoustique permanente (142) Géolocalisation des fuites à postes fixes

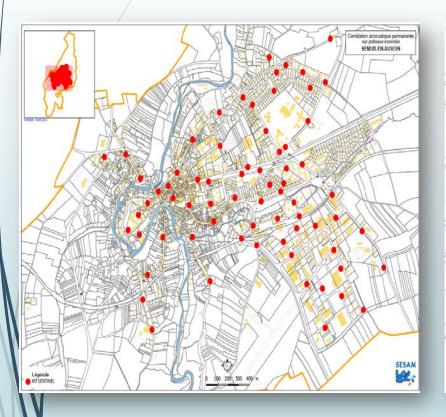
« SENTINEL » et « ORTOMAT »

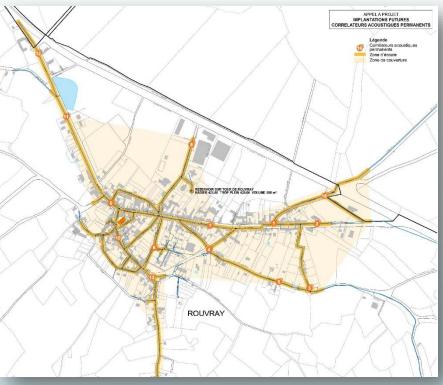






Corrélation acoustique permanente







Création d'un outil de gestion patrimoniale

- Mesures in situ et analyses en 3D du vieillissement :
 - 1000 analyses de terre,
 - 200 analyses de casses,
 - 100 scanners de canalisations
- -Analyse multicritères : Asset Aquadvanced Plans, diamètres, matériaux, âge, interventions, géologie, courants vagabonds, zones de sollicitations



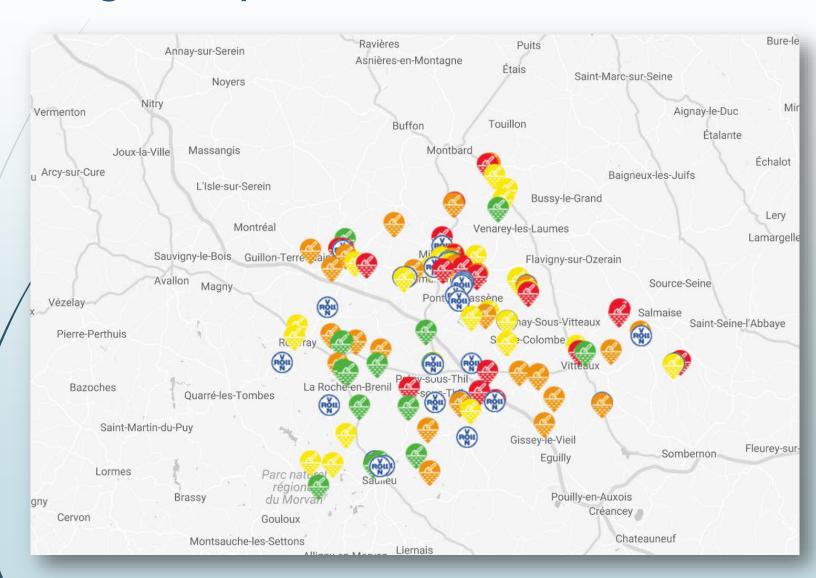






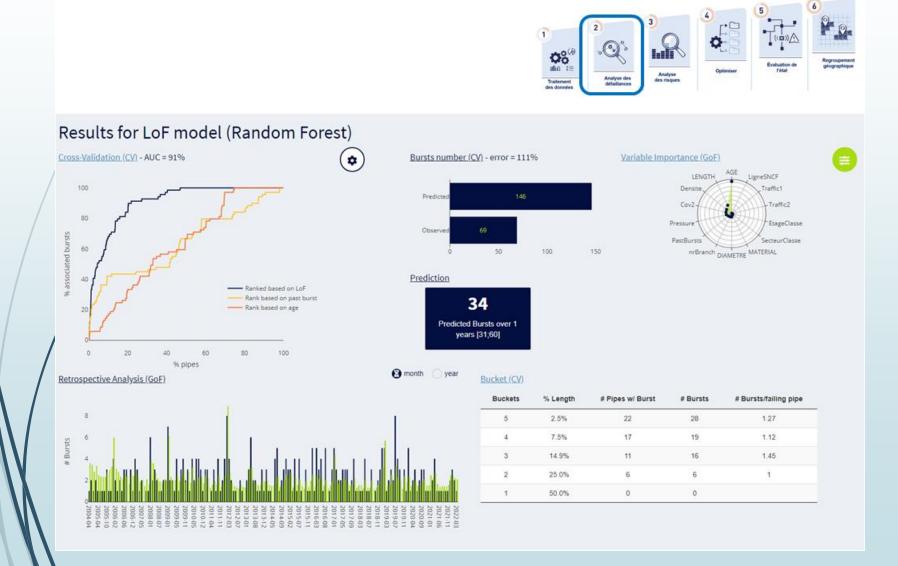


Création d'un outil de gestion patrimoniale





ASSET ADVANCED





REDUCTION DES CONSOMMATIONS Tarification progressive?

Cas du SESAM:

- Difficulté à identifier le nombre d'usagers par foyer
- 20% de résidences secondaires
- Population âgée (80l/pers/j en moyenne)
- 400 éleveurs (15% de la conso)
- Activités : artisanat, industrie, hôpital
- Au final : Hausse pour les foyers type 120m3



REDUCTION DES CONSOMMATIONS Actions à venir :

- Création d'une maison de l'eau et de la biodiversité
- Intensification des classes d'eau
- Mise en place de la télérelève
 - Réduction des fuites en domaine privé
 - Aide à la gestion des consommations
- Sensibilisation et équipement des usagers
- Maîtrise du prix de l'eau





AESN Sobriété

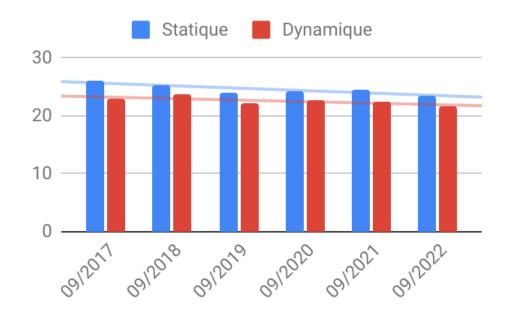
Les actions sur le SIVOM du Gâtinais en Bourgogne

Troyes Le 05 juillet 2023



0) Suivi des niveaux des ressources

Suivi en continu depuis 2017

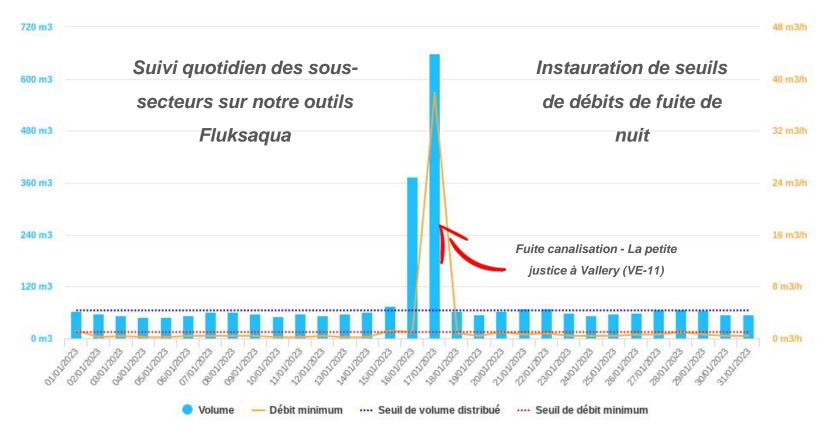


Forage de Villethierry

1) Sectoriser le réseau : réactivité et efficacité

35 sous-secteurs

2) Suivi quotidien des volumes





3) Réduire les pertes en eau : trouver et réparer les fuites !







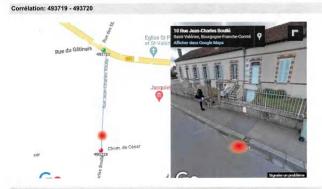
3.1) Prélocalisateur de fuite mobile et auto -corrélant



ZONESCAN NET Rapport corrélation Corrélation: 493719 - 493720

ZONESCAN NET Rapport corrélation

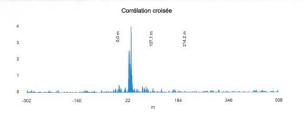
VILLEROY89 24 mars 2022 (Rapport créé le 30 mai 2023 11:05:02)



Corrélation

Qualité	Emplacement	Logger 1	Logger 2	DBtsta	ce Dist.tab	pogradurodentes	analisation	Commentaires
	12 Rue Jean- Charles Boullé, 48.177598° 3.093734°	493719	493720	32.9 m	185.8 m	-76.5 m	218.7 m	

Graphiques





3.2) Recherche de fuite au gaz traceur

Injection de gaz traceur réseau en service













3.3) Innovation : recherche de fuite canine







Veolia Eau / SIVOM Gâtinais en Bourgogne - AESN 05 juillet 2023

3.4) Innovation : prélocalisation des fuites par image satellite

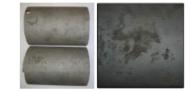


4) Gestion patrimoniale des réseaux

Acceptable

Corrosion générale faible avec quelques piqûres / intégrité de la canalisation entière

% de perte d'épaisseur maximale (maximum des deux faces) < 20%



Avancée

Piqûres de corrosion importantes / Matériau attaqué

20% < % de perte d'épaisseur maximale (maximum des deux faces) < 49%







Critique

Apparition de plaques de corrosion / intégrité remise en cause et renouvellement conseillée

% de perte d'épaisseur maximale (maximum des deux faces) > 50%







Mercredi 05 juillet 2023 FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE AMONT CHARTES du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne



AGRICULTEURS

DES BASSIN DES CAPTAGES DU SIVOM







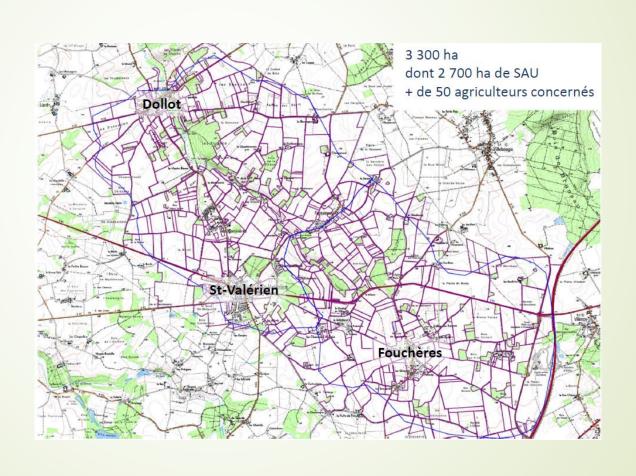
Le SIVOM gère 7 captages d'eau potable, dont 4 identifiés comme étant de type Grenelle. Des études ont été menées sur les bassins alimentaires de ces captages pour évaluer la qualité de l'eau.

Depuis 2010, les captages du SIVOM sont protégés grâce aux efforts conjoints des agriculteurs des BAC et du SIVOM. Cela comprend la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, ainsi que des mesures supplémentaires prises par le SIVOM (baux environnementaux, communication et animation agricole).

■ A ce jour, nous avons signé une charte intitulée "Charte de Dollot et St-Valérien". Parallèlement, une deuxième charte, nommée "Clairis à Vernoy", est en cours de vérification et de validation auprès des services de l'État. Nous vous présentons ci-dessous les différentes phases et les principes retenus pour ces deux chartes.



Le territoire concerné



<u>Charte des BAC de Dollot - St-Valérien : les étapes</u> <u>de construction</u>

Le SIVOM et le groupe de travail d'agriculteurs se mobilisent pour faire adhérer l'ensemble des agriculteurs au projet

Un groupe d'agriculteurs travaille à une stratégie

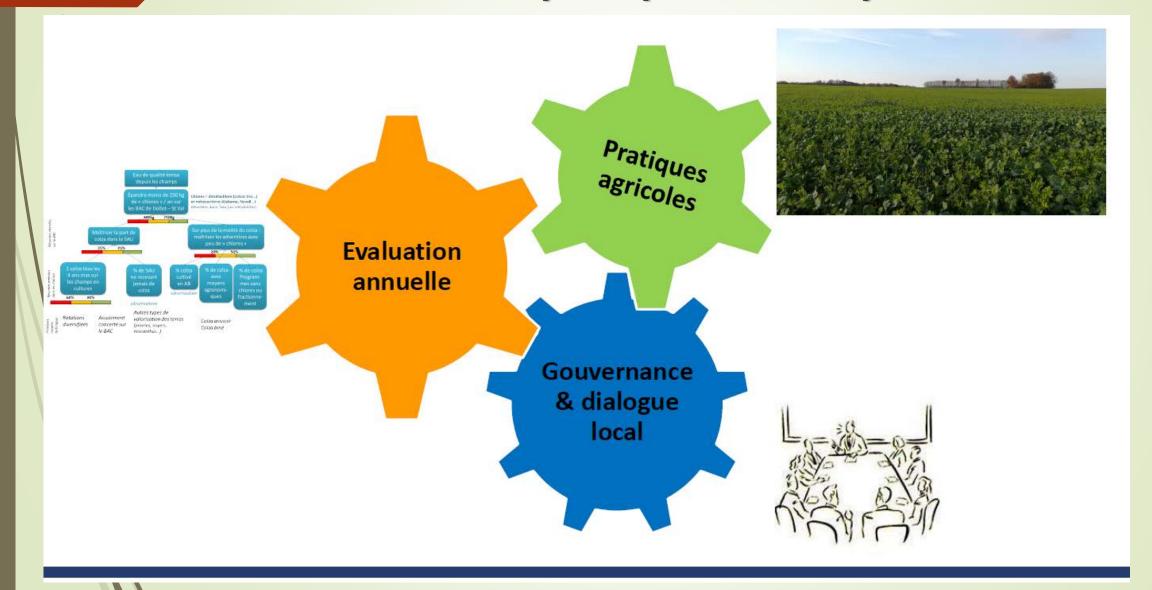
Globale sur le BAC
Visant un résultat
Souple sur les techniques
Viable économiquement

Aujourd'hui:

- Près de 80% de la SAU couverte par la Charte
- De premiers résultats encourageants...
- ... même si tout n'est pas parfait

Le SIVOM pose aux agriculteurs le problème de qualité d'eau sur ces captages et leur confie le soin de trouver des solutions

Une Charte qui repose sur 3 piliers



Une Charte transcrite via 3 documents

La Charte



Charte locale
pour la qualité de l'eau des captages
de la source du Château à Dollot et de
la source de l'Orvanne à St-Valérien

Contexte de la rédaction de la Charte

Depuis le début des années 2010, les captages de Dollot et St-Valérien font l'objet d'un travail de protection, de la part des agriculteurs qui cultivent sur le bassin (réduction d'usage de produits phytosanitaires) et du SIVOM du Gâtinals (baux environnementaux).

En 2019, en lien avec le SIVDM du Gătinais, les agriculteurs du bassin se sont engagés volontairement dans la construction d'un projet agricole pour la qualité de l'eau formalisé dans cette charte. Un groupe de travail constitué de 7 agriculteurs a travaillé à son élaboration entre décembre 2018 et juin 2019, accompagné par la MACMAE qui leur a apporté un apput technique et méthodologique.

Principes et objectifs de la charte locale

Cette charte a pour but d'organiser une gestion locale et concertée d'un projet de reconquête de la qualité de l'eau des captages de la Source du Château à Dollot et de la source de l'Orvanne à St-Valérien, sur l'enjeu produits phytosanitaires. Elle instaure des instances de dialogue et de décision et prévoit les outils de pilotage du projet sur lesquels ces instances pourront s'appuyer. Elle repose sur un engagement massif des agriculteurs cultivant sur le bassin dans le projet.

La charte vise à nourrir une gouvernance locale active du captage, par un dialogue constructif notamment entre le SIVOM du Gătinais, gestionnaire des captages, et les agriculteurs du BAC.

Le projet de reconquête de la qualité de l'eau est défini localement, vise des objectifs clairs et partagés et prévoit les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Une évaluation annuelle de la réalisation des actions prévues et des résultats obtenus sera réalisée. Elle contribuera à éclairer les partenaires du projet et leur permettra d'améliorer le projet s'il ne procure pas les résultats escomprés.

Principes et objectifs du projet pour la qualité de l'eau

Objectifs pour l'eau

Le projet vise à reconquérir la qualité de l'eau aux captages de Dollot et Saint-Valérien du point de vue des teneurs en produits phytosanitaires.

En 2019, le projet se concentre sur deux herbicides du colza : le métazachlore et le dimétachlore, les métabolites de ces substances étant détectés de façon récurrente aux captages (avec des concentrations de l'ordre de 0,1 à 0,3 μ g/l = 0,5 μ g/l pour le total, et des pics qui ont atteint 2 μ g/l). Du point de vue de ces substances, les objectifs pour l'eau sont les suivants :

Les engagements réciproques



Agriculteurs du bassin des captages de Dollat et St-Valdrien

Charte pour la qualité de l'eau des captages de la source du Château à Dollot Dollot et de la source de l'Orvanne à St-Valérien :

Engagements réciproques

Entre: M..., agriculteur cultivant sur le bassin alimentant les capitages de Dollot et St-Valérien, et Madame Alta, Présidente du comité de pilotage et Présidente du SVOM du Gătinais

pour réduire les risques de transfert de produits phytosonitaires agricales dans l'eau des captages de Dollat et St-Vaièrien, dans le cadre d'un engagement massif et durable sur le bassin d'alimentation :

Engagement de l'agriculteur :

réaliser, sur ses parcelles incluses dans le BAC de Dollot – St-Valérien, les actions suivantes en faveur de la qualité de l'eau.

Action n°1 : Allonger la période de retour du colza

Pas plus d'un colza tous les 5 ans sur au moins la moitié de ses champs cultivés du BAC.

Action n°2 : Maîtriser les adventices en colza sans (ou avec peu) d'herbicides de type « chlores » (métazachlore et dimétachlore)

Pour ne pas avoir à recourir aux « chlores », il sera possible de mobiliser l'une des techniques culturales suivantes :

- Semer des plantes compagnes du colea pour concurrencer les adventices
- Biner le colza
- Utiliser des herbicides ne contenant pas de « chlores »
- Cultiver en agriculture biologique

ou tout autre technique permettant de ne pas recourir aux herbicides de type o chlores ». En cas d'utilisation de « chlores » : privilégier l'application de petites doses fractionnées.

Action n°3 : être actif dans l'opération de protection de l'eau

- Fournir chaque année à la personne en charge de l'évaluation de la Charte l'itinéraire technique de ses colors chuée des la BAC
- Participer aux réunions ou rendez-vous en lien avec la mise en œuvre de la Charte.





Le règlement intérieur du Copil



Règlement du comité de pilotage de la charte relative à la protection des captages de Fontaines, Dollot et Villethierry

Préambule

La charte relative à la protection des captages de Fontaines, Dollot et Villethieury est composé de trois instances :

1/Le comité de pilotage

Composition : SIVOM, agriculteurs du groupe de travail, DDT, ARS, Agence de l'eau, animation de la CASS

Son rôle : présenter les résultats, valider les orientations du projet

Prévoir une réunion publique une fois par an-

Se baisser la possibilité de faire des réunions plus ouvertes de communication un besoin vers un public plus large ou plus spécifique, selon les demandes et les orientations du projet.

2/ Le groupe de travail SIVOM - agriculteurs

Composition: SIVOM, agricultures do groupe de travail, animation de la CA89

Son rôle: Analyser et discreter les résultats, décider des suites à donner, préparer les propositions à commettre au Cooil.

3/ L'assemblée des acteurs locaux du territoire

Composition : cosemble des agriculteurs du BAC, animation de la CAS9, élus des collectivités concernées. Rémaion samuelle.

Article 1 - Les missions du comité de pilotage

Le comité de pilotare est une instance de débat, de concertation et de décision.

Il se prononce sur les actions mises en place par les agnioulteurs pour protéger les captages

En fonction des cérulates des évaluations samuelles qui sont étalisées, il peut engages une céruision ou une adaptation de pariet.

Chaque membre du COPIL contribue à la mobilisation des acteurs locaux concernés.

Le COPIL se réunit an moins une fois par an.

Tonte décision du COPII, est soumine à validation de la collectivité compétente en Alimentation en Eau Potable (AEP).

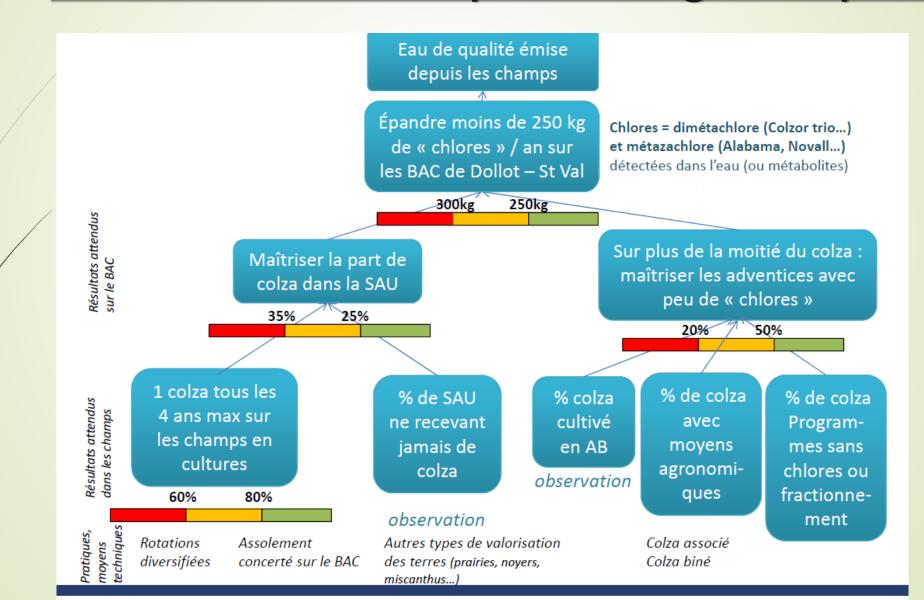
TITRE I - COMPOSITION

Article 2 - Présidence

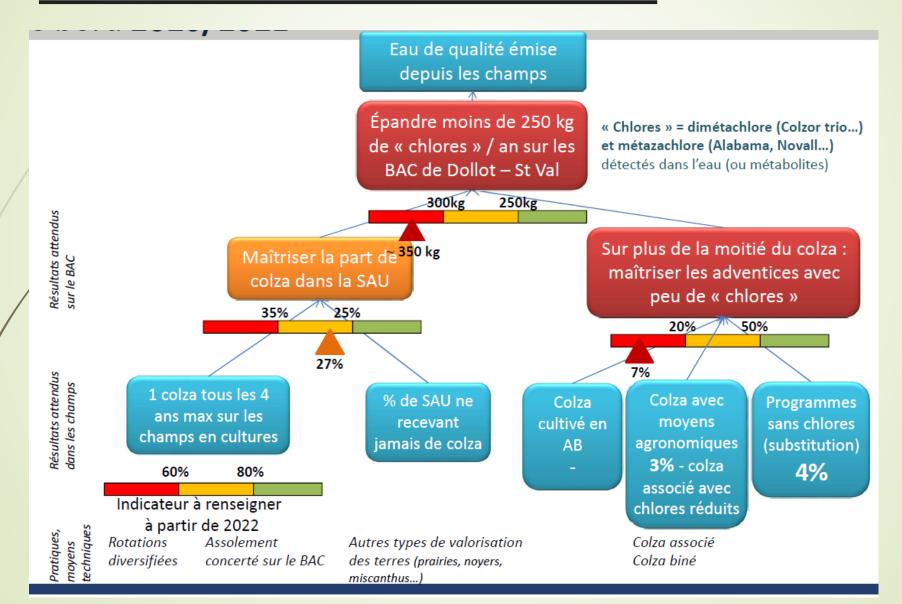
La présidence du COPIL est assurée de droit par la présidente du SIVOM, collectririté disposant de la compétence alimentation en est potable.

Document réalisé avec l'appui des animateurs de la Chambre d'Apriculture de l'Yonne ***

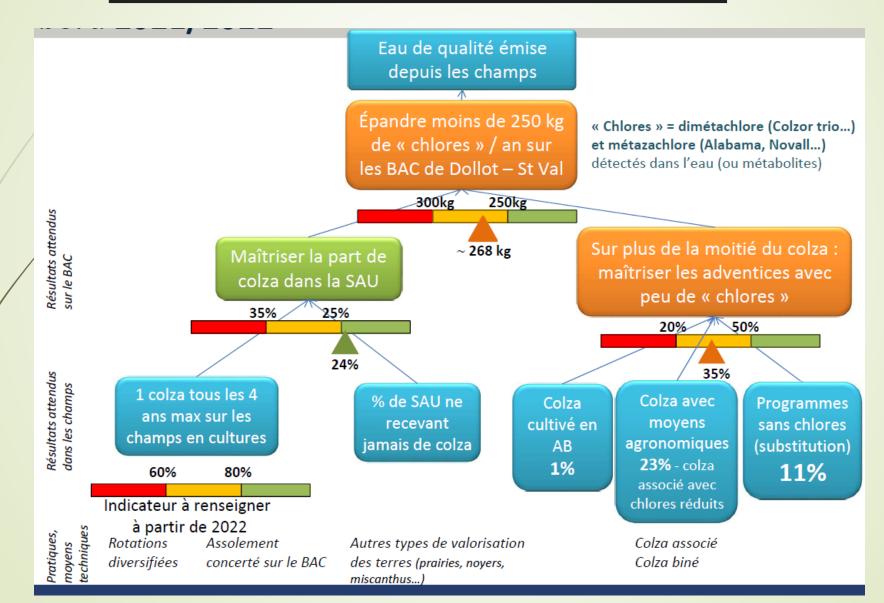
Le tableau de bord, pour dialoguer et piloter



Le tableau de bord 2020/2021



Le tableau de bord 2021/2022



Le mardi 6 septembre 2022, le Sous-Préfet de Sens, le SIVOM du Gâtinais et les agriculteurs des bassins d'alimentation des captages se sont réunis pour signer cette charte qui marque un engagement fort pour la protection de l'environnement. Cette signature montre l'importance que les différentes parties accordent à la qualité de l'eau et à la réalisation de ce projet en collaboration pour une gouvernance locale active du captage.

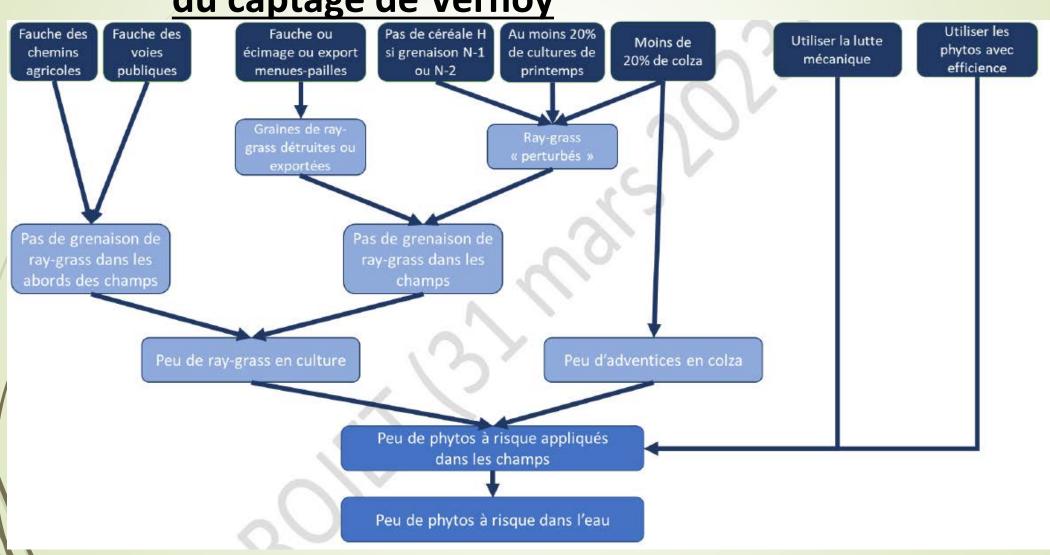
Charte locale pour la qualité de l'eau du captage de la source de la Clairis à Vernoy

Nous avons suivi une démarche similaire à celle utilisée lors de l'élaboration de la charte de Dollot et St-Valérien.

A l'issue de leurs séances de travail, les agriculteurs du BAC de Vernoy ont retenu plusieurs pratiques clés pour répondre aux problématiques agronomiques liées à la qualité de l'eau.

Structure du projet agricole pour la qualité de l'eau

du captage de Vernoy



La charte est actuellement en cours de vérification par les services de l'État. Une fois validée, nous procéderons à sa signature de manière similaire à la charte de Dollot et St-Valérien.

Nous vous remercions de votre attention et restons disponibles pour répondre à vos questions.







Atelier industrie Sobriété des usages Retours d'experience





Consommation d'eau de process: 90 572 m3

<u>Projet:</u> Technologie propre

Consommation d'eau de process: 5 061 m3 - canal 8 362 m3 - pluie

Projet:
Utilisation d'eau
de pluie







<u>Projet:</u> Recyclage







Yoplait, Monéteau (89)

FORUM 05/07/2023





Yoplaif Le site de Monéteau (89)

230 salariés 4,8 millions de pots et bouteilles / an

















Production

Traite

Stockage

Ramassage

Transformation



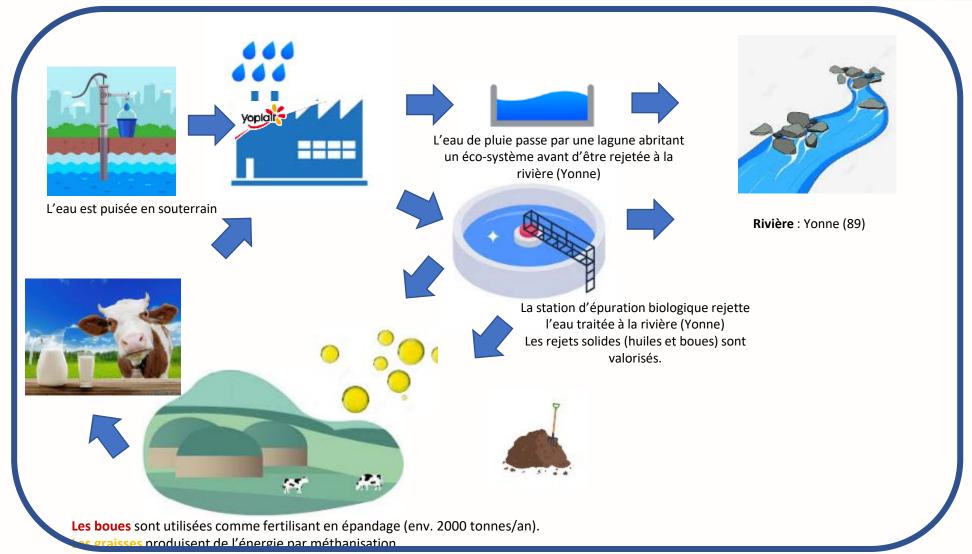


Yoplail Notre cycle de l'eau









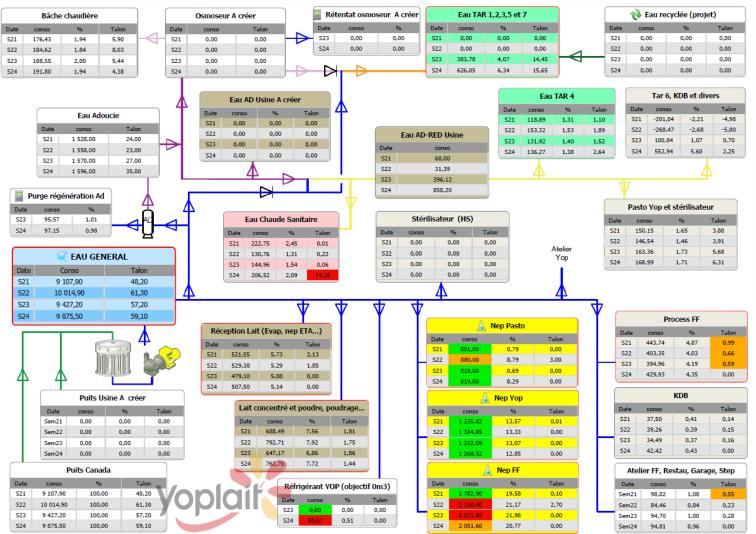


Yoplail Optimiser nos consommations d'eau





Cartographier les principaux postes de consommation d'eau





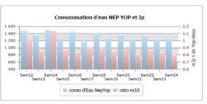
Optimiser nos consommations d'eau

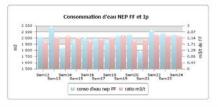


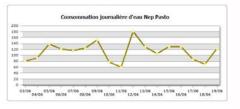


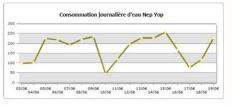
Mesurer, définir des IP
(Indicateurs de Performance)
On ne peut améliorer que ce que l'on mesure

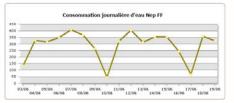




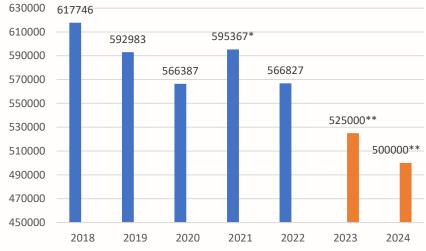








Consommation d'eau annuelle (m3)



*2021 : dérives (fuites et organisation des tâches)

^{**} objectif de consommation d'eau



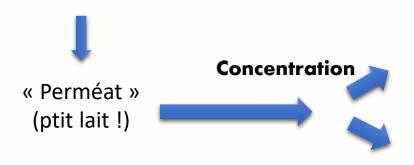
Optimiser nos consommations d'eau





Optimiser les consommations d'eau, augmenter le recyclage

Petits filous (fromage blanc)



Perméat concentré

Eaux de vache





Projet de récupération et réutilisation

Station de traitement et d'épuration des eaux sur site

Complément d'eau des tours de refroidissement = économies d'eau 25 000m3 par an Accompagnement financier agence de l'eau





Merci pour votre intérêt!



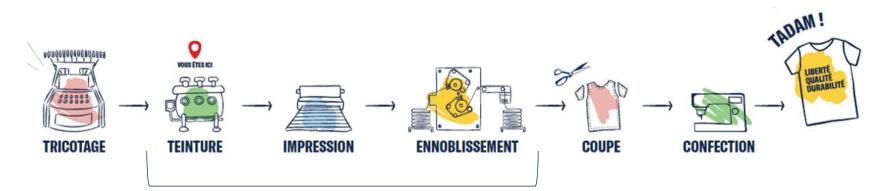
NOTRE USINE DE TROYES



+ de 350 000 pièces sont confectionnées à Troyes/an (40 %) 950 T de tricot teint



500 collaborateurs à Troyes



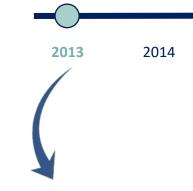




Postes consommateurs d'eau

UN ENGAGEMENT DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

2017



Installation d'une cuisine automatique



Investissement: 301 564€ Subventions: 120 625€

2015 2016

Acquisition de 2 machines « à rapport de bain court »



Investissement: 254 628€ Subventions: 101 851€

Etude des réseaux d'eau du site

2018

Invest: 47 960€ Sub: 23 980€

Signature de l'engagement à l'adaptation au changement climatique du bassin seine Normandie

2019





2024

Installation de 4 machines « à

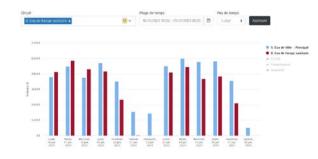
Supervision de nos consommations d'eau en temps réel

2022

2023

Investissement: 1 123 085€ Subventions: 125 094€

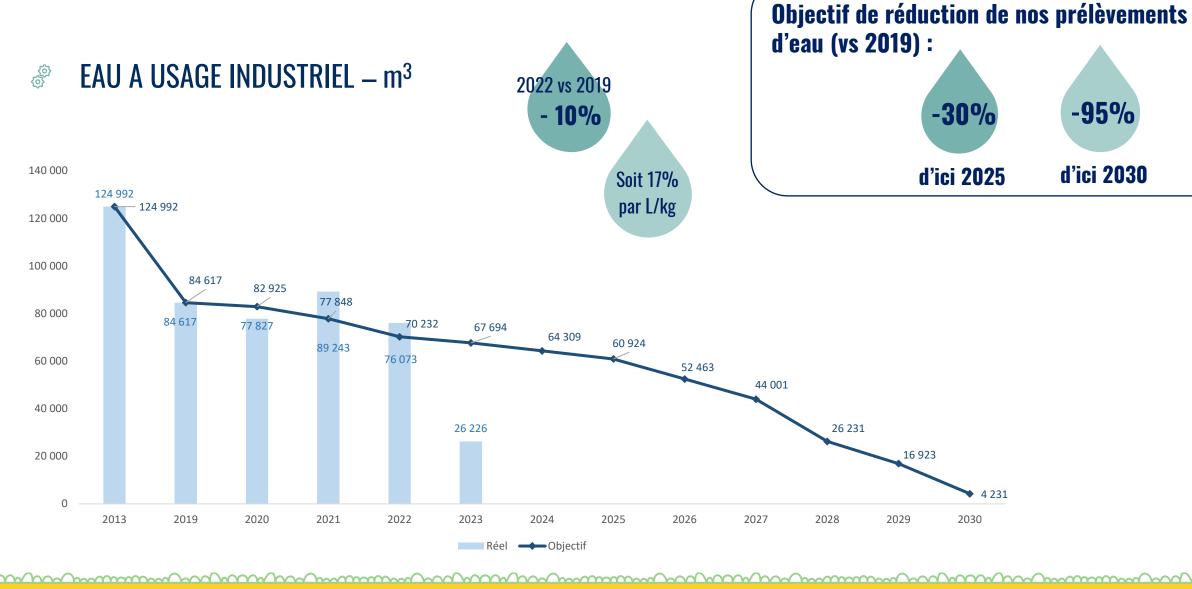
2025



Investissement: 15 323€ Subventions: 6 129€



L'EAU CHEZ PETIT BATEAU

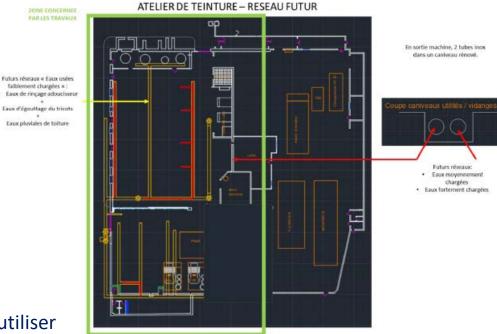


MISSION 003

Deux cuves pour récupérer les bains de blanchiment et de lavage Une plus grande capacité pour avoir moins de machines Des compteurs énergétiques pour relever en temps réel les consommations



faiblement chargées »:



Création d'un réseau des effluents séparatifs pour les réutiliser

PLAN 2 - ATELIER DE TEINTURE FUTUR RESEAU





Optimisation stockage d'eaux pluviales

Anthony CHAUCHE

Montbard le 23 06 2023

Confidentialité

Ce document contient du Savoir-Faire Framatome

EXPORT CONTROL

AL =

ECCN =

Les biens marqués « AL » différent de « N » sont soumis aux autorisations d'exportation des Etats de l'Union Européenne lors d'une exportation à l'intérieure ou hors de l'Union Européenne.

Les biens marqués « ECCN » différent de « N » ou « EAR99» sont soumis aux autorisations de réexportation américaine. Avec ou sans marquage « AL :N », « ECCN :N » ou « ECCN:EAR99 », une autorisation d'exportation peut néanmoins être nécessaire en fonction de la destination et de l'utilisation de ces biens

REGLES DE PROTECTION DE L'INFORMATION



C1 - Ce document et toute information qu'il contient et/ou divulguée dans le cadre de toute discussion en lien avec ce document sont à diffusion limitée



C2 : Ce document et toute information qu'il contient et/ou divulguée dans le cadre de toute discussion en lien avec ce document sont <u>Framatome confidentiels</u>; leur divulgation, altération ou disparition sont préjudiciables, avec un impact significatif à fort, pour Framatome.

Les supports, lorsque communiqués, et les informations qu'ils contiennent, sont destinés aux seuls participants à la réunion ou au périmètre désigné dans le pied-de-page.

Chacun s'engage à ne les communiquer et à n'en relater les échanges qu'avec discernement et en mentionnant explicitement « à ne pas rediffuser / à ne pas divulguer ».



C3 – Ce document et toute information qu'il contient et/ou divulguée dans le cadre de toute discussion en lien avec ce document relèvent du <u>secret</u> Framatome.

Chacun s'engage à tenir secrètes les informations tant écrites qu'orales qui y sont exposées. Chaque dépositaire de ce document s'interdit de le communiquer à toute personne morale ou physique, y compris au sein de Framatome, sans l'accord du président de séance

Ce document et toute information qu'il contient et/ou divulguée dans le cadre de toute discussion en lien avec ce document sont confidentiels, protégés par les dispositions applicables en matière de propriété intellectuelle et comportent des éléments soumis à la réglementation sur le secret des affaires. Toute reproduction, modification, transmission à tout tiers ou publication totale ou partielle du document et/ou de son contenu est interdite sans l'accord préalable et écrit de Framatome. Ce document et toute information qu'il contient ne doivent en aucun cas être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été communiqués. Tout acte de contrefaçon ou tout manquement aux obligations cidessus est passible de sanctions disciplinaire et de poursuites judiciaires. - © Framatome – Tous droits réservés



SOMMAIRE

- 01 . Framatome Montbard
- 02. L'eau chez Framatome Montbard
- **03**. Le projet de stockage d'eau
- **04**. L'évolution de la consommation

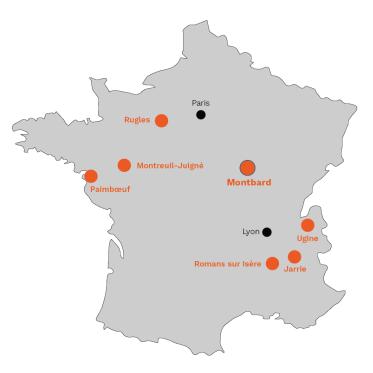
1 MONTBARD : ETABLISSEMENT DE MONTBARD DEPUIS LE 1 DECEMBRE 2022 :



>50% des réacteurs en service utilisent des tubes de Framatome Montbard

✓ Réponse enjeux filière nucléaire française : maintien en opération et renouvellement du parc nucléaire 40 ans en tant que fabricant et fournisseur de faisceaux de tubes cintrés et de tubes en alliage de nickel ou d'acier inoxydable, destinés aux générateurs de vapeur fabriqués à Saint-Marcel







2 L'EAU CHEZ FRAMATOME MONTBARD :

L'eau du canal de Bourgogne :

Un château d'eau alimente en direct la station de production d'eau

L'eau pluviale :

Surface de récupération :

- Voirie et parking env 20 000 m²
- > Toitures environ 14 000 m²

Fonctionnement de la récupération :

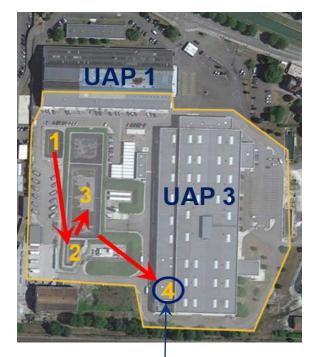
- 1 Bassin de récupération (environ 1200 m³)
- 2 Bassin de décantation (environ 400 m³)
- 3 Bassin de stockage (environ 2900 m³)
- 4 Station de production d'eau

Eaux produites à la station d'eaux :

- Eau ultrafiltrée
- Eau adoucie
- Eau déminéralisée

<u>Utilisation de l'eau :</u>

- Traitements de surface (Dégraissage / Passivation)
- Refroidissement (Fours)
- Contrôles des tubes (Banc d'épreuve hydraulique / CND)







3 LE PROJET DE STOCKAGE:

Constat:

- Des périodes de sécheresse de plus en plus longues
- Demande de dérogation à l'arrêté préfectoral « Cadre Sécheresse »
- Perte d'eau pluviale
- Développement d'algues dans le bassin de stockage
- Pas d'utilisation d'eau pluviale pendant la période de restriction

Objectifs:

- Optimiser le stockage pour économiser environ 2000 m3
- Utiliser de l'eau pluviale en période de sécheresse
- Stocker de l'eau plusieurs mois sans développement d'algues
- Ne plus utiliser d'eau canal pendant environ 3 mois en période critique
- Augmenter le volume d'utilisation de l'eau pluviale

Solution et prestaire retenue :

- > Partenariat avec la société GUINOT TP qui nous accompagné sur ce projet
- Solution retenue: 7 tubes à eau enterrés

Aide financière obtenue de l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

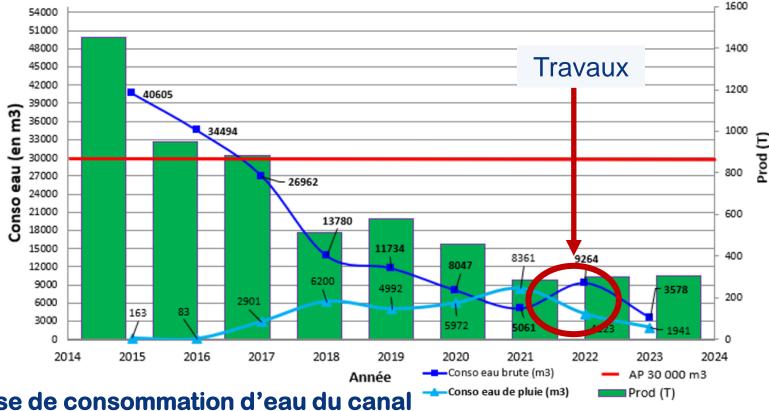
Investissement sur un vrai projet environnemental avec le soutient financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 40% du projet global







4 EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU:

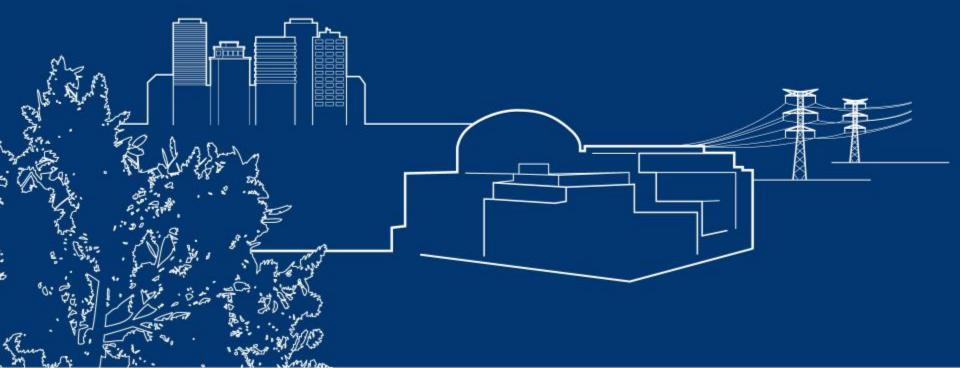


Baisse de consommation d'eau du canal de 40 %



framatome

Merci



Toute reproduction, modification, transmission à tout tiers ou publication totale ou partielle du document et/ou de son contenu est interdite sans l'accord préalable et écrit de Framatome.

Ce document et toute information qu'il contient ne doivent en aucun cas être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été communiqués.

Tout acte de contrefaçon ou tout manquement aux obligations ci-dessus est passible de sanctions disciplinaires et de poursuites judiciaires.



Toute reproduction, modification, transmission à tout tiers ou publication totale ou partielle du document et/ou de son contenu est interdite sans l'accord préalable et écrit de Framatome.

Ce document et toute information qu'il contient ne doivent en aucun cas être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été communiqués.

Tout acte de contrefaçon ou tout manquement aux obligations ci-dessus est passible de sanctions disciplinaires et de poursuites judiciaires.



Forum des acteurs de l'eau Seine-amont

Préserver nos ressources en eau : Quels leviers pour davantage de sobriété en Seine-amont ?



BASSIN DU LOING

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Mercredi 5 juillet 2023

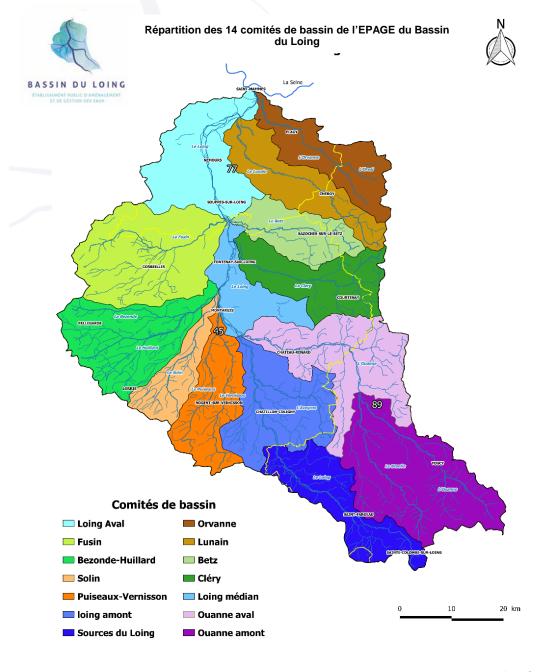






L'EPAGE en quelques chiffres

- Un syndicat mixte fermé sur le bassin : l'EPAGE du bassin du Loing
- Crée au 01/01/2019
- 18 EPCI à fiscalité propre et 266 communes concernées
- 273 000 habitants et + de 4 000 km² de superficie de bassin
- 3 Régions et 3 Départements
- 3 000 kms de cours d'eau
- Budget 2023 : 7,1 millions d'euros
- Environ 3 € par habitant
- Une équipe technique et administrative couvrant tout le territoire
- Un interlocuteur unique GEMAPI
- Un Vice-Président délégué et un technicien rivière référent
- Chaque commune est représentée par un délégué



Contexte hydrographique et hydrogéologique

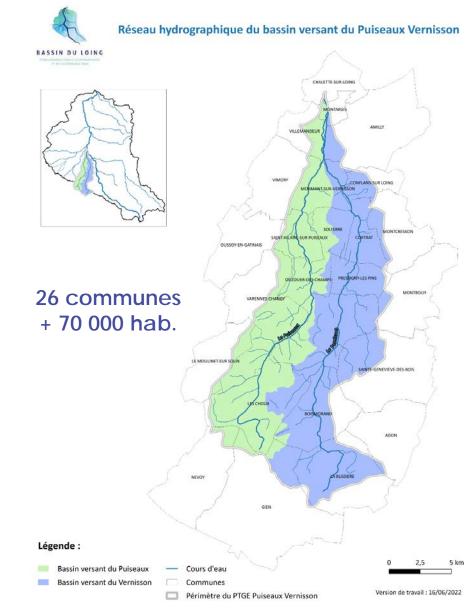
- 2 bassins hydrographiques : CE du Puiseaux (36,9 km) et CE du Vernisson (37,2 km)
- Bassin versant de 24 000 Ha
- Etat des masses d'eau superficielles médiocre. Objectif de bon état visé pour 2027
- Etats des masses d'eau souterraines :
 - Craie Sénonienne et calcaires tertiaires libres de Beauce : Médiocre
 - Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous Forêt d'Orléans : Bon
 - Craie du Gâtinais : Bon (non prise en compte pour l'étude)



Le bassin du Puiseaux-Vernisson est situé à la limite sud-est de la nappe de Beauce.

Le territoire peut être découpé en 2 unités paysagères :

- À l'amont : Territoire forestier sur sables de Sologne, environ 40 % de la surface du bassin versant ; Environ 10 000 Ha
- À l'aval : Territoire agricole dominé par des cultures céréalières (blé/orge), d'oléagineuses (tournesol/colza) et irriguées (maïs, betteraves) ; Environ 10 000 Ha



• • •

Les enjeux du Puiseaux-Vernisson

- Entre 2010 et 2012, les projections du changement climatique du projet EXPLORE font états des éléments suivants sur le secteur du Puiseaux-Vernisson :
 - Augmentation moyenne de la température de 2,3°C (3,8 °C en juillet);
 - Baisse de la pluviométrie de 46% en juillet et une augmentation de la pluviométrie printanière (+58 % en avril, soit 30 mm);
 - o Hausse moyenne de l'évapotranspiration potentielle de 23%.
- Sur le bassin, les impacts sur les cours d'eau sont déjà ressentis avec une aggravation significative des phénomènes d'étiages sévères, de plus en plus précoces et de plus en plus longs.



Station	Moyenne nb jours/an < DCR Débit de Crise	
	avant 1999	après 1999
H3203310 - Le Puiseaux à Saint-Hilaire sur-Puiseaux	6	48

Moyenne du nombre de jour/an ou le débit est inférieur au débit de crise sur le Puiseaux, avant et après 1999 – rapport AESN 2020



Assec du Vernisson, secteur amont (Source : EPAGE)

• • •

Mise en route du Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau du Puiseaux-Vernisson

<u>Différentes étapes ont été déterminantes à l'échelle du territoire du Puiseaux-Vernisson :</u>

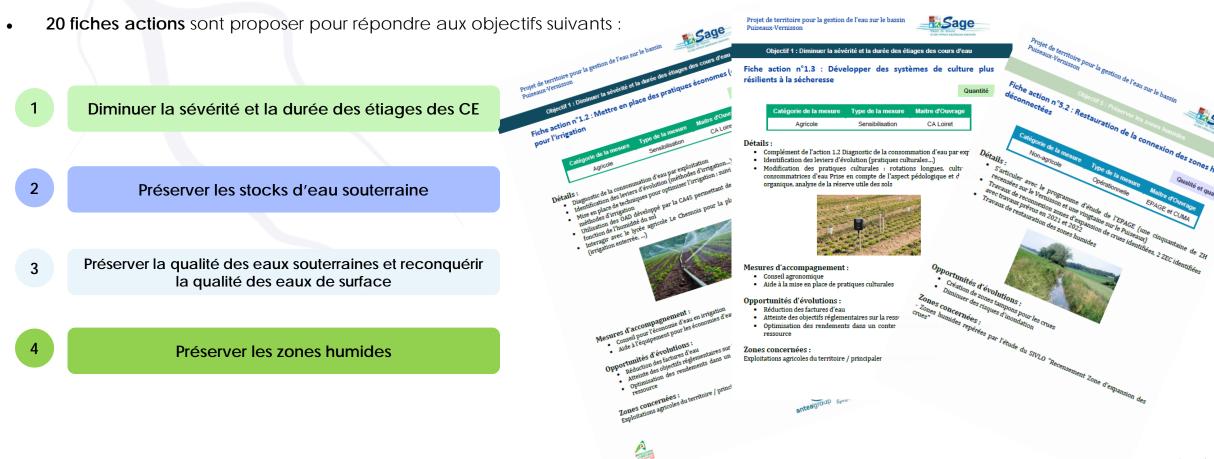
- 2010 : Réflexion collective, à l'initiative du monde agricole, dans le but d'établir des objectifs communs pour atténuer les effets du changement climatique sur les masses d'eau du territoire. Des réunions se tiennent avec les principaux usagers du territoire ;
- 2011 : Lancement de l'étude « Projet d'amélioration qualitative et quantitative du Bassin du Puiseaux et du Vernisson », portée par le Syndicat de rivières du Puiseaux-Vernisson, aboutissant sur différents AVP de création de réserves d'eau (20 exploitations) d'irrigation par captation des émissaires de drainage agricole ;
- 2015 : Instruction gouvernementale du 4 juin 2015 cadrant le financement des retenues d'irrigation et création des « Projets de Territoire » ;
- 2018 : Première réunion d'un Comité de Pilotage du Projet de Territoire le 19/06/2018, sous le portage de la CLE du SAGE Nappe de Beauce et de la Chambre d'Agriculture du Loiret.
- Mai 2019: Instruction gouvernementale cadrant les PTGE suite à la mission « Bisch »

19/06/2018 1ère réunion du COPIL 10/09/2019 Réunion de lancement du diagnostic 08/01/2020 Approbation du diagnostic par le Préfet

Chronologie des étapes préalables à la mise en place d'actions opérationnelles dans le cadre du PTGE du Puiseaux-Vernisson

Le Programme d'actions

 6 mois après la validation du diagnostic préalable à la mise en place d'un PTGE (janvier 2020), le programme d'actions est soumis au Préfet coordonnateur de Bassin et approuvé le 23/07/2020.

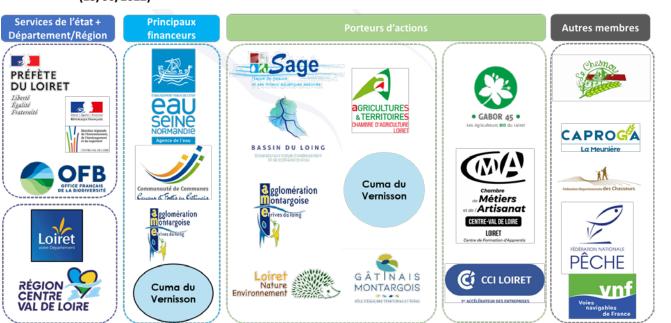


Portage actuel du PTGE et membres du COPIL

Depuis octobre 2021, l'EPAGE du Bassin du Loing assure le portage et l'animation du PTGE :



- Réunion du COPIL
- Arrivée Julien DELHOSTAT (13/06/2022)







COPIL du 09/06/2023 - EPAGE

• • •

Actions proposées sur le territoire du Puiseaux-Vernisson

- Actions proposées par la CUMA du Vernisson
- Création de 7 retenues de substitution :

Le mécanisme de la substitution consiste à substituer un prélèvement de 100 volumes dans le milieu (forage dans la nappe) par une réserve de substitution de 80 volumes. Ainsi, en contrepartie d'une sécurisation de la ressource, une baisse de 20 % sur l'autorisation initiale de prélèvement est enregistrée.

- 367 500 m³ d'eau stockés, non soumis aux arrêtés sécheresses
- Alimentées exclusivement par des eaux de drainage et de ruissellement
- Période d'autorisation de remplissage du 1 décembre au 31 mars
- Mise à disposition de parcelle de zones humides à l'EPAGE



Conventionnement fin 2023 avec 4 agriculteurs (>3 Ha)



• • •

Actions proposées sur le territoire du Puiseaux-Vernisson

Actions proposées par l'EPAGE du Bassin du Loing

Projet de Nogent-sur-Vernisson

Contexte:

- Création de bassins écrêteurs de crue en 1971 (arrêté préfectoral)
- Ensuite maintenu en eau pour les loisirs plans d'eau sur cours
- Amendes payées par la commune non respect du débit réservé
- Propriétaire : Commune / EPAGE
- Taille du plan d'eau amont : 4,5 ha
- Taille du plan d'eau aval : 4 ha

Objectifs:

- Déconnexion des étangs / restauration de la continuité écologique
- Restauration d'une zone humide / zone d'expansion de crue
- Maintien des usages (promenade, pêche, activités sportives...)



1772



2016

Actions proposées sur le territoire du Puiseaux-Vernisson



La ZEC amont— EPAGE 2019



Le Vernisson restauré – EPAGE 2020



Plan d'eau aval après déconnection-EPAGE 2020



Effacements d'étang et restauration d'une zone d'expansion des crues à Nogent-sur-Vernisson (45)

- Mise en dérivation et restauration hydromorphologique du Vernisson sur 830 ml
- Effacement du plan d'eau amont et retour d'une Zone humide - ZEC
- Déconnection du plan d'eau aval
- Libre circulation des poissons et des sédiments (5 km de cours d'eau décloisonné)
- Maintient des usages
- Entretien de la zone humide par pâturage

Coût total de l'opération :

1 017 611 €TTC



d 85%



10%



Actions proposées sur le territoire du Puiseaux-Vernisson

Zone humide / zone d'expansion de crue de 5 ha
 Projet de Nogent-sur-Vernisson



Fonction hydraulique

75 000 m³ disponibles en cas de crue

Fonction hydrologique

Rôle « d'éponge » **Soutien à l'étiage**

Fonction écologique

Habitat pour de nombreuses espèces :

- Alimentation
- Croissance
- Reproduction

















Forum des acteurs de l'eau Seine-Amont

Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et Commissions locales de l'Eau (CLE) : des outils au service de la solidarité territoriale

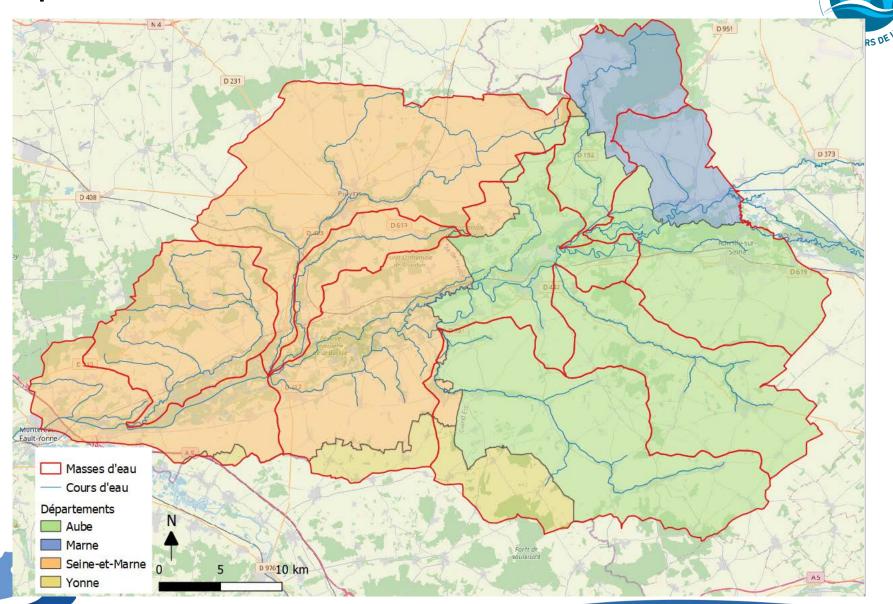
Le périmètre du SAGE de la Bassée-Voulzie

Bassin versant de la Seine entre les confluences de l'Aube et de l'Yonne





Le périmètre du SAGE de la Bassée-Voulzie





Les enjeux





- Baisse des pollutions ponctuelles
- Amélioration de la gestion quantitative
- Baisse des pollutions diffuses



- Zones humides
- Réseau hydrographique
- Zone d'expansion des crues
- Gestion des eaux pluviales

Gouvernance relative à la gestion de l'eau

- Sensibilisation
- Echanges
- Solidarités
- Communication



Qui décide? Qui gère?



79

Commission Locale de l'Eau (CLE) **DECISION**

Bureau de la CLE **PREPARATION**

21

- Président
- Représentants des collectivités (> 50%)
 - Représentants des usagers (>25 %)
 - Représentants de l'Etat (<25%)

SDDEA

Commissions thématiques **PROPOSITIONS**

- Aménagement du territoire et solidarités
- Protection des milieux aquatiques et gestion du risque inondation
- Gestion qualitative et quantitative de la ressource







M. Eric BONNOT

Animateur SAGE



06 45 23 41 78



SDDEA 22 rue Grégoire Pierre Herluison 10000 Troyes



